



PROCES VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2018 A 18H00

Convocation du 18 mai 2018

Etaient présents :

M. Laurent JACQUES, Maire

Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHERUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Florence CAILLEUX, M. Philippe POUSSIER, Mme Christine LAVACRY, M. Rachid CHELBI, Adjoint ;

M. Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Luc VINCENT, Jean-François CORDESSE, Conseillers délégués ;

M. Michel BILON, Mmes Roselyne ROUSSEL, Anne-Marie TREPE, Sylvie HELOIR, Véronique FLANDRE, Liseline DAILLY-LAVOINE, Christophe DUCHAUSSOY, Conseillers municipaux.

Absents excusés donnant procuration :

M. Marc LAVOINE qui a donné procuration à M. Laurent JACQUES,

M. Fabien LESPAGNOL qui a donné procuration à Mme Nathalie VASSEUR, jusqu'à son arrivée à 18h20,

M. Joël BRIOIS qui a donné procuration à M. Philippe VERMEERSCH.

Etait absent excusé :

M. Yann-Gaël DUPUY,

Etaient absents :

M. Laurent BREDILLET

Mme Valérie BREDILLET

Mme Rose-Marie GRIEL,

M. Emmanuel BYHET,

M. Emeric GRIEL.

Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article du L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Laurent JACQUES ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil Municipal et en nommant Mme Florence CAILLEUX, secrétaire.

Le procès-verbal de la réunion de conseil municipal en date du 27 mars 2018 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Texte de M. Laurent JACQUES, Maire :

« Les spécialistes de l'ornithologie interpellent actuellement la communauté sur un sujet préoccupant : les hirondelles qui, d'ordinaire sont de retour sitôt les derniers frimas passés, ne sont pas au rendez-vous cette année.

Les observateurs de drôles d'oiseaux ont en revanche constaté que le retour du printemps s'accompagnait d'une cohorte de mesures anti-sociales et anti services publics menées par le gouvernement.

Quel rapport entre les deux me direz-vous ? Sans doute aucun, mais l'un et l'autre sont les révélateurs d'un monde qui ne tourne pas rond.

Je laisse aux scientifiques le soin de se pencher sur la migration des hirondelles pour m'intéresser de plus près aux conséquences de la politique de notre gouvernement sur nos concitoyens.

La presse titrait il y a quelques jours, je cite, "Les pistes explosives de Bercy pour réduire les aides sociales". L'article fait état des pistes d'économies émanant de la direction du budget portant sur des dispositions d'aides aux ménages en général et aux plus démunis en particulier.

Les hauts fonctionnaires de Bercy font preuve d'une inventivité certaine et n'y vont pas avec le dos de la cuillère puisque ce sont plusieurs milliards d'économies que le gouvernement pourrait ainsi réaliser.

Cette information ne scandalise par un journaliste de l'Huma, comme on pourrait s'y attendre. Non, c'est une plume du Monde, journal pas spécialement réputé pour ses tendances gauchistes, qui s'en émeut.

Dans le même temps, un tout récent rapport de l'Oxfam, établit que la France est le pays du monde où les actionnaires touchent le plus de dividendes et réalise un parallèle édifiant : c'est dans ce même pays, notre pays, que le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté a progressé de 600 000 en 10 ans. Et que l'on ne vienne pas me dire qu'il s'agit de migrants, puisque ces derniers n'entrent pas dans les statistiques.

S'attaquer aux plus démunis, aux gens modestes, aux classes moyennes semble être le but de ce gouvernement qui vient de fêter son premier anniversaire au pouvoir. Et quoi de mieux pour cela que de s'attaquer aux services publics ? À ces services dont Monsieur et Madame tout le monde ont tant besoin ? Ne pas donner aux hôpitaux publics les moyens de fonctionner, ne pas doter les EHPAD de suffisamment d'agents, fermer des centres des impôts, réduire le nombre d'agents de Pôle Emploi, supprimer des CPAM, fermer des lignes SNCF, j'en passe et des meilleures, tout cela impacte la France qui travaille ou qui cherche à le faire bien plus que cela n'incommode les rentiers.

S'il voulait favoriser la montée d'un parti populiste notre Président ne s'y prendrait pas autrement, oublieux qu'il est de n'avoir pas été "choisi" par nos concitoyens, mais élu par défaut pour contrer une candidate populiste.

C'est dans ces circonstances que nous, élus de proximité, devons nous démener pour faire office de tapis amortisseurs pour préserver nos administrés.

C'est dans cet esprit que je vais vous demander dans un instant de valider l'aide de 200 euros que nous accorderons à la rentrée à tous les jeunes tréportais en cursus post-bac. C'est notre manière de les encourager à poursuivre leurs études.

Toujours dans un souci de solidarité, vous aurez aussi à étudier le projet qui consiste, à l'approche de Noël, à emmener des enfants du Tréport voir un joli spectacle pour une participation financière très modique. Cette période de l'année est l'une de celles où les différences sociales sont les plus marquées et, là encore, notre souci sera de rendre les fêtes de fin d'année un peu plus douces pour les familles.

Nous essayons de faire preuve d'imagination et de mettre en place, parfois avec des moyens très modestes, des actions au profit du plus grand nombre.

Il n'est pas facile aujourd'hui d'être Maire. Cela n'était pas simple par le passé non plus. Les problèmes étaient différents, mais pas moins nombreux. Les Maires en général méritent qu'on leur rende hommage et ceux du Tréport en particulier.

C'est ainsi que nous avons décidé, il y a plusieurs mois déjà, d'inaugurer une esplanade des Maires, qui rendra hommage à tous mes prédécesseurs, et plus particulièrement à ceux qui ont été élus depuis la fin de la seconde guerre mondiale : Louis Boisson, Jean Garraud et Alain Longuent. Je réitère l'invitation qui vous a été adressée il y a quelques semaines en vous priant d'assister à cette inauguration ce samedi à 11 h 30.

Le lendemain, nous serons de nouveau sur le pont, ou plutôt sur les voies, pour manifester une fois encore notre soutien au maintien de la ligne SNCF Abbeville-Le Tréport. À la veille de sa fermeture, que nous espérons temporaire, nous nous retrouverons dimanche à 16 h 30 aux côtés des bénévoles du comité de sauvegarde pour rencontrer les usagers et manifester une fois de plus notre soutien à un service public de qualité et pour tous. »

COURRIERS RECUS :

- Courrier de la famille de Mme Simone BOIMARE qui remercie la municipalité pour les marques de sympathie témoignées lors du décès cette dernière.
- Courrier de Mme LORVIN, présidente de l'association « couture et loisirs » qui remercie sincèrement le conseil municipal pour l'aménagement professionnel qui a été réalisé pour leur atelier.
- Mail de Mme Patricia MARCHETTI qui remercie le maire et ses équipes (élus, services municipaux...) pour leurs efforts et leurs volontés d'améliorer de mois en mois la vie de la commune avec notamment la campagne contre les déjections canines.
- Courrier de Mme Catherine MORIN-DESAILLY sénatrice de la Seine-Maritime qui adresse à la municipalité toutes ses félicitations quant à l'obtention du classement des eaux de baignade dans la catégorie « excellente qualité ».
- Courrier de Mme Catherine MORIN-DESAILLY sénatrice de la Seine-Maritime qui adresse à la municipalité toutes ses félicitations quant à l'obtention du classement en station de tourisme de la commune du Tréport.
- Courrier de M. Jean-Jacques MALANDAIN, président de Handisup, qui remercie la municipalité pour la subvention octroyée.

Sommaire

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 30 JANVIER 2016 ..5

DELIBERATIONS 9

1 – COMMANDE PUBLIQUE 9

1.1 MARCHES PUBLICS..... 9
 FOURNITURE ET ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE POUR LES SITES DE PUISSANCE
 SUPERIEURE A 36KVA ET PRESTATIONS DE SERVICES DIVERS..... 9

4- FONCTION PUBLIQUE 10

4.1 – PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T. 10
 FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE TECHNIQUE
 COMMUN ET DECISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DE LA
 COLLECTIVITE ET DE L'ETABLISSEMENT EN RELEVANT..... 10
 FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU C.H.S.C.T COMMUN ET
 DECISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE ET DE
 L'ETABLISSEMENT EN RELEVANT..... 10
 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 11

5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE 12

5.7 INTERCOMMUNALITE 12
 AVIS FAVORABLE POUR LA MODIFICATION DE STATUTS - CCVS 12

7. FINANCES LOCALES 13

7.1 DECISIONS BUDGETAIRES..... 13
 DM 1 – BUDGET VILLE..... 13
 REPRISE DE PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS..... 14
7.5 – SUBVENTIONS..... 16
 PARTICIPATION FINANCIERE VERSEE A LA STATION NAUTIQUE – TOUR DE VOILIE 2018
 16
7.6 – CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES..... 17
 PROJET DE DISSIMULATION DES RESEAUX RUE DES FERMES – MESNIL SOREL –
 PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE DU TREPORT 17
7.10 DIVERS 17
 ATTRIBUTION D'UNE AIDE AUX ETUDIANTS TREPORTAIS POST-BAC..... 18
 CONVENTIONS DE GROUPEMENT DE COMMANDES ET DE MISE A DISPOSITION DE
 MOYENS HUMAINS ET MATERIELS POUR LA VERIFICATION DES DEBITS ET PRESSIONS
 DE POTEAUX INCENDIE IMPLANTES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE
 COMMUNES DES VILLES SOEURS..... 18

8. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES..... 19

8.2 AIDE SOCIALE..... 19
 SPECTACLE DE NOEL A DESTINATION DES FAMILLES TREPORTAISES – FIXATION DU
 MONTANT DE LA PARTICIPATION 19
8.9 CULTURE 20
 ANIMATION CULTURELLE – CONVENTION VILLE / DEPARTEMENT – LIRE A LA PLAGE –
 ANNEE 2018 20

QUESTIONS DIVERSES 20

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU **30 JANVIER 2016**

2018

DEC 2018/039	Décision du 07.03.18	CONVENTION VILLE / NIGHT CLUB EVENT – SOIREES DANSANTES 6, 13, 20 ET 27 JUILLET 2018 – ANIMATION CAMPING 2018	ANIMATION CAMPING 2018 SOIREES DANSANTES 6, 13, 20 ET 27 JUILLET 2018 CONVENTION : 800,00€ TTC A LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR : DROITS D'AUTEUR ET REPAS
DEC 2018/040	Décision du 07.03.18	CONVENTION VILLE / NIGHT CLUB EVENT – SOIREES DANSANTES 3, 10, 17, 24 ET 31 AOUT 2018 – ANIMATION CAMPING 2018	ANIMATION CAMPING 2018 SOIREES DANSANTES 3, 10, 17, 24 ET 31 AOUT 2018 CONVENTION : 1 000,00€ TTC A LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR : DROITS D'AUTEUR ET REPAS
DEC 2018/041	Décision du 07.03.18	CONVENTION VILLE / NIGHT CLUB EVENT – SONORISATION ANIMATIONS 3, 10, 17, 24 ET 31 JUILLET 2018 – ANIMATION CAMPING 2018	ANIMATION CAMPING 2018 SONORISATION ANIMATIONS : 3, 10, 17, 24 ET 31 JUILLET 2018 CONVENTION : 1 500,00€ TTC A LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR : DROITS D'AUTEUR ET REPAS
DEC 2018/042	Décision du 07.03.18	CONVENTION VILLE / NIGHT CLUB EVENT – SONORISATION ANIMATIONS 7, 14, 21 ET 28 AOUT 2018 – ANIMATION CAMPING 2018	ANIMATION CAMPING 2018 SONORISATION ANIMATIONS : 7, 14, 21 ET 28 AOUT 2018 CONVENTION : 1 200,00€ TTC A LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR : DROITS D'AUTEUR ET REPAS
DEC 2018/043	Décision du 09.03.18	CONVENTION VILLE / ASSOCIATION FRIVOLES – ANIMATION DU 10.07.18 – ANIMATION CAMPING 2018	ANIMATION CAMPING 2018 ANIMATION DU 10 JUILLET 2018 CONVENTION : 580,00€ TTC A LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR : DROITS D'AUTEUR ET REPAS
DEC 2018/044	Décision du 09.03.18	CONVENTION VILLE / ASSOCIATION FRIVOLES – ANIMATION DU 14.08.18 – ANIMATION CAMPING 2018	ANIMATION CAMPING 2018 ANIMATION DU 14 AOUT 2018 CONVENTION : 580,00€ TTC A LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR : DROITS D'AUTEUR ET REPAS
DEC 2018//045	Décision du 09.03.18	CONVENTION VILLE / CLUB D'EQUITATION DE MERS-LES- BAINS – BALADE EN PONEY LE 18 JUILLET ET 22 AOUT 2018	ANIMATION CAMPING 2018 BALADE EN PONEY LE 18 JUILLET ET 22 AOUT 2018, DE 10H A 12H CONVENTION : 400,00€ TTC

DEC 2018/046	Décision du 15.03.18	AVENANT 1 – MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE DANS LE CADRE DU PROJET DE TRANSPLANTATION DU MULTI-ACCUEIL DANS LES LOCAUX DE L'ANCIEN POLE EMPLOI – MARCHE MO 2017/015	INITIALE DU PROJET A ETE LARGEMENT SOUS-ESTIMEE LORS DE L'ETUDE FAISABILITE (250 000€HT) ; ET QUE LA MAITRISE D'OUVRAGE SOLLICITE DES MISSIONS DE MAITRISE D'ŒUVRE COMPLEMENTAIRES VALIDATION DE L'ESTIMATION DE TRAVAUX PRESENTEE LORS DE LA PHASE APD D'UN MONTANT DE 450 180€ HT (OPTION MENUISERIES DES SALLES DE REPOS INCLUSE) POUR L'AMENAGEMENT INTERIEUR DE 400M², AINSI QUE LA COUR EXTERIEURE DE 90 M², SOIT ENVIRON 920€ HT/ M² ETABLISSEMENT D'UN AVENANT FINANCIER POUR CES PRESTATIONS : - FORFAIT DEFINITIF DE REMUNERATION DE LA MISSION DE BASE EST CONCLU A HAUTEUR DE 9% DES TRAVAUX. IL S'ELEVE DESORMAIS A 40 516,20€ HT, SOIT UN AVENANT POSITIF DE 18 016,20€ HT ; - LES MISSIONS COMPLEMENTAIRES S'ELEVENT POUR L'EXE A 0,80% ET POUR L'OPC 1,50% DES TRAVAUX, SOIT DES MONTANTS DE 3 600€ ET 6 700€ HT. SOIT UN AVENANT TOTAL DE 28 316,20€ HT OU 33 979,44€ TTC
DEC 2018/047	Décision du 05.04.18	CONTRAT DE LOCATION – CABINE DE PLAGE N°606– MME GOURDIN SONIA	LOCATION CABINE DE PLAGE – MME GOURDIN PERIODE – MAI – JUIN – SEPTEMBRE 2018 REDEVANCE 330,00€
DEC 2018/048	Décision du 16.03.18	CONVENTION VILLE / CCVS – REMBOURSEMENT DES REPAS COMMANDES POUR LES CENTRES DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2017	REMBOURSEMENT DE LA CCVS A LA VILLE DU TREPOT DES REPAS ET DU PAIN CONSOMMES PAR LES STRUCTURES DE LOISIRS, DANS LE CADRE DES VACANCES SCOLAIRES, ET CE JUSQU'AU 31.08.17. PRIX REPAS MATERNEL : 2.48€ TTC, PRIX REPAS PRIMAIRE : 2,48€ TTC, PRIX REPAS ADULTE : 2.93€ TTC, PRIX PIQUE-NIQUE : 2.99€TTC PAIN EN FONCTION DES BOULANGERIES
DEC 2018/049	Décision du 05.04.18	CONVENTION DE PARTENARIAT – VILLE / CENTRE AQUATIQUE O2 FALAISES – CAMPING	APPLICATION SYSTEMATIQUE DU TARIF RESIDENT AUX CLIENTS DU CAMPING MUNICIPAL SUR PRESENTATION D'UNE FACTURE MENTIONNANT LES DATES DE SEJOUR APPLICABLE A COMPTER DE SA SIGNATURE JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 2018
DEC 2018/050	Décision du 05.04.18	CONVENTION DE PRESTATION – VILLE / LE CLUB 76 – ANIMATION PEINTURE SUR GALET – JUILLET 2018 – ANIMATION CAMPING 2018	ANIMATION CAMPING 2018 ANIMATION PEINTURE SUR GALET DU 25 JUILLET 2018, DE 14H A 16H CONVENTION : 115,00€ TTC
DEC 2018/051	Décision du 05.04.18	CONVENTION DE PRESTATION – VILLE / MME ALT – ANIMATION PEINTURE SUR GALET – AOUT 2018 - ANIMATION CAMPING 2018	ANIMATION CAMPING 2018 ANIMATION PEINTURE SUR GALET DU 29 AOUT 2018, DE 14H A 16H CONVENTION : 115,00€ TTC
DEC 2018/052	Décision du 03.04.18	STE HEDELIN POUR L'ACCORD ET L'ENTRETIEN DE L'ORGUE DE L'EGLISE	RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DUREE DU CONTRAT : 1 AN A COMPTER DE LA DATE DE SIGNATURE, RENOUVELABLE 2 FOIS PAR TACITE RECONDUCTION PRIX FERME POUR UNE PERIODE DE 3 ANS (2018-2019-2020) 479,28€ HT SOIT 575,13€ TTC

DEC 2018/053	Décision du 30.03.18	CONVENTION VILLE / ASSOCIATION EVASION – ACTIVITES PROFESSIONNELLES 2018	MIS PROFESSIONNELLES AU SEIN DU SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES, 29 MARS, 05, 12, 19 AVRIL 2018, DE 9H A 12H. ACTIVITES PROFESSIONNELLES PROPOSEES A TITRE GRACIEUX.
DEC 2018/054	Décision du 19.04.18	CONTRAT DE CESSIION – VILLE / COMPAGNIE ART SHOW – SPECTACLE DU 17.04.18 – ANIMATION CULTURELLE 2018	ANIMATION CULTURELLE 2018 SPECTACLE « EN PASSANT » DU 17 AVRIL 2018 A 19H00 A LA SALLE REGGIANI CONTRAT : 3 803,28€ TTC A LA CHARGE DE LA VILLE : LE CATERING, LE PAIEMENT DES DROITS D'AUTEUR, L'HEBERGEMENT ET LA RESTAURATION DES ARTISTES
DEC 2018/055	Décision du 19.04.18	CONTRAT DE CESSIION – VILLE / COMPAGNIE TEATRO DI FABIO – SPECTACLE DU 15.05.18 – ANIMATION CULTURELLE 2018	ANIMATION CULTURELLE 2018 SPECTACLE « TOUCHE » DU 15 MAI 2018 A 19H00 A LA SALLE REGGIANI CONTRAT : 2 954,00€ TTC + 628,99€ TTC POUR LES FRAIS DE TRANSPORT ET DE VOYAGE A LA CHARGE DE LA VILLE : LE CATERING, LE PAIEMENT DES DROITS D'AUTEUR, L'HEBERGEMENT ET LA RESTAURATION DES ARTISTES
DEC 2018/056	Décision du 09.04.18	CONTRAT LOCATION – VILLE / CASINO JOA Le TREPORT – AVRIL 2018 – ANIMATION CULTURELLE 2018	MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LA SALLE DU LITTORAL LES 6 ET 7 AVRIL 2018 DANS LE CADRE DU FESTIVAL TERRES DE PAROLES
DEC 2018/057	Décision du 12.04.18	AVENANT 1 AU CONTRAT DE MAINTENANCE N°9101176048 – COMMUNE DU TREPORT / AFI	AVENANT 1 RELATIF A L'INSTALLATION D'UN MODULE « BILAN SOCIAL » POUR LE SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES. AVENANT CONCLU A COMPTEUR DU 1 ^{ER} JUILLET 2018 AVEC MAINTENANCE SEMESTRIELLE A ECHOIR. COUT ANNUEL : 90,00€ HT SOIT 108,00€ TTC FACTURE AU 1 ^{ER} JANVIER DE CHAQUE ANNEE.
DEC 2018/058	Décision du 10.04.18	CONVENTION VILLE – ASSOCIATION ARTS MARTIAUX KOBUKAN ANNULE ET REMPLACE LA DECISION 2018/011	STAGE DE KARATE DU 21 AU 28 AVRIL 2018 MISE A DISPOSITION DE 27 CHALETS DONT UN GRATUIT LOCATION : 6 656,00€ TTC
DEC 2018/059	Décision du 10.04.18	CONVENTION DE SURVEILLANCE DES BAINADES ET DES ACTIVITES NAUTIQUES – ANNEE 2018 - VILLE / SDIS 76	SURVEILLANCE PLAGE DU 07 JUILLET AU 02 SEPTEMBRE 2018 3 SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES DU LUNDI AU VENDREDI 4 SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES LES SAMEDIS, DIMANCHES, JOURS FERIES ET PERIODE DU 14 JUILLET ET 15 AOUT 2018 MONTANT PREVISIONNEL : 25 727,77€
DEC 2018/060	Décision du 26.04.18	CONVENTION VILLE / ASSOCIATION BULLES DE THEATRE – SPECTACLE DU 25.04.2018 – ANIMATION CULTURELLE 2018	ANIMATION CULTURELLE 2018 SPECTACLE « GUETRES DE POLLEN » DU 25 AVRIL 2018 A 15H A LA MEDIATHEQUE CONTRAT : 800,00€ A LA CHARGE DE LA VILLE : LE PAIEMENT DES DROITS D'AUTEUR, LA RESTAURATION ET LE CATERING
DEC 2018/061	Décision du 24.04.18	CONTRAT DE CESSIION VILLE / HEMPIRE SCENE LOGIC – SPECTACLE DU 20.04.2018 - ANIMATION CULTURELLE 2018	ANIMATION CULTURELLE 2018 SPECTACLE DE RUE « PIRATORIA » DU 20 AVRIL 2018 A 13H45 AVENUE JEAN MOULIN CONTRAT : 1 740,75€ TTC A LA CHARGE DE LA VILLE : LE PAIEMENT DES DROITS D'AUTEUR ET LE CATERING
DEC 2018/062	Décision du 18.04.18	CONVENTION 2018 – VILLE / ASSOCIATION LES JARDINS DE LA BRESLE – ENTRETIEN DES ESPACES VERTS	CONVENTION POUR L'ANNEE 2018 PARTICIPATION FINANCIERE : 18 003,76€ nets

DEC 2018/063	Décision du 16.04.18	AVENANT 2 ESSI – NETTOYAGE DES LOCAUX ET VITRERIES - BATIMENTS COMMUNAUX LOT 1 + 3 – MARCHÉ MO 2015/023	BAISSE FREQUENCES DE NETTOYAGE DES VITRES DE L'HOTEL DE VILLE (NETTOYAGE BIMESTRIEL EXTERIEUR ET QUADRIMESTRIEL INTERIEUR DES VITRES ET CLOISONS DE L'HOTEL DE VILLE) MODIFIANT AINSI LES PRIX UNITAIRES DU BORDEREAU DES PRIX DU MARCHÉ COUT BIMESTRIEL : 599,05€ HT COUT QUADRIMESTRIEL : 744,56€ HT TRANSFERT DE LA COMPETENCE « TOURISME » AU PROFIT DE LA CCVS DONC PLUS D'INTERVENTION A L'OT EN VILLE BASSE NI POUR 50% SOIT 303,45€ HT DE LA SALLE HAUTE DU FUNICULAIRE OCCUPEE PAR L'OT EN VILLE HAUTE
DEC 2018/064	Décision du 16.04.18	CONTRAT DE CESSIION – VILLE / ASSOCIATION PAMPANA – FANFARE DE RUE DU 20.04.18 - ANIMATION CULTURELLE 2018	ANIMATION CULTURELLE 2018 FANFARE DE RUE « PAMPANA » DU 20 AVRIL 2018 A 14H00 AUX TERRASSES DE LA VILLE DU TREPORT CONTRAT : 1 440€ TTC A LA CHARGE DE LA VILLE : LE PAIEMENT DES DROITS D'AUTEUR ET LE CATERING
DEC 2018/065	Décision du 19.04.18	CONVENTION VILLE – ASSOCIATION ARTS MARTIAUX KOBUKAN ANNULE ET REMPLACE LA DECISION 2018/058	STAGE DE KARATE DU 21 AU 28 AVRIL 2018 MISE A DISPOSITION DE 25 CHALETS DONT UN GRATUIT LOCATION : 6 144,00€ TTC
DEC 2018/066	Décision du 20.04.18	CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE CLOCHERS N°12.18.020 VILLE / STE CORNILLE HAVARD	RENOUVELLEMENT CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE DUREE : 1 AN A COMPTER DE LA DATE DE SIGNATURE, RENOUVELABLE 3 FOIS PAR TACITE RECONDUCTION REDEVANCE FORFAITAIRE ANNUELLE DE MAINTENANCE : 524,15€ HT SOIT 628,98€ TTC
DEC 2018/067	Décision du 18.04.18	CONVENTION VILLE / VERESCENCE – PRISE EN CHARGE DES OPERATIONS DE STERILISATION DES ŒUFS DE GOELANDS SUR LE SITE INDUSTRIEL DE LA SOCIETE POUR 2018	VERESCENCE REGLERA LA FACTURE DIRECTEMENT A EXPERIENCE CORDISTE SOIT 1 915,20€ TTC CE QUI CORRESPOND A L'OPTION 1 DU BORDEREAU DES PRIX DU MARCHÉ
DEC 2018/068	Décision du 18.04.18	CONVENTION VILLE / LTS LE TREPORT – PRISE EN CHARGE DES OPERATIONS DE STERILISATION DES ŒUFS DE GOELANDS SUR LE SITE INDUSTRIEL DE LA SOCIETE POUR 2018	LTS LE TREPORT REGLERA LA FACTURE DIRECTEMENT A EXPERIENCE CORDISTE SOIT 136,80€ TTC CE QUI CORRESPOND A L'OPTION 6 DU BORDEREAU DES PRIX DU MARCHÉ
DEC 2018/069	Décision du 02.05.18	CONVENTION – VILLE / ASSOCIATION TOUS EN SCENE - CONCERT DU 19.05.18 – ANIMATION CULTURELLE 2018	ANIMATION CULTURELLE 2018 CONCERT DE « CHE BALADIN ED FALAIZ » DU 19 MAI 2018 A 18H00 ET 20H00 DANS LE CADRE DE LA FOIRE AUX MOULES CONTRAT : 500€ HT A LA CHARGE DE LA VILLE : LE PAIEMENT DES DROITS D'AUTEUR
DEC 2018/070	Décision du 17.04.18	CONVENTION – VILLE / ASSOCIATION MARINESAY - SPECTACLE DU 28.08.18 – ANIMATION CAMPING 2018	ANIMATION CAMPING 2018 SPECTACLE DE REPRISES DE CHANSONS DE MICHEL SARDOU DU 28 AOUT 2018 A 21H AU CAMPING CONTRAT : 400€ HT A LA CHARGE DE LA VILLE : LE PAIEMENT DES DROITS D'AUTEUR ET REPAS
DEC 2018/071	Décision du 02.05.18	CONVENTION – VILLE / HARMONIE DE CAESTRE – FETE NATIONALE DU 14.07.18 – ANIMATION CULTURELLE 2018	ANIMATION CULTURELLE 2018 DEFILE OFFICIEL ET CONCERT A L'OCCASION DE LA FETE NATIONALE CONTRAT : 2 300€ HT A LA CHARGE DE LA VILLE : LE PAIEMENT DES DROITS D'AUTEUR, LE CATERING ET LA RESTAURATION
DEC 2018/072	Signature en cours	CONVENTION – VILLE / HARMONIE L'AVENIR D'OYE – ANIMATION DU 15.07.18 – ANIMATION CULTURELLE 2018	ANIMATION CULTURELLE 2018 DEFILE + CONCERT A L'OCCASION DE LA FETE DE LA MER DU 15 JUILLET 2018 CONVENTION : 1 606,20€ A LA CHARGE DE LA VILLE : LE PAIEMENT DES DROITS D'AUTEUR, TRANSPORT ET RESTAURATION

DEC 2018/073	Décision du 18.04.18	CONVENTION VILLE / TIMAC AGRO – PRISE EN CHARGE DES OPERATIONS DE STERILISATION DES ŒUFS DE GOELANDS SUR LE SITE INDUSTRIEL DE LA SOCIETE POUR 2018	TIMAC AGRO REGLERA LA FACTURE DIRECTEMENT A EXPERIENCE CORDISTE SOIT 957,60€ TTC CE QUI CORRESPOND A L'OPTION 2 DU BORDEREAU DES PRIX DU MARCHE
DEC 2018/074	Décision du 19.04.18	CONTRAT D'ENGAGEMENT D'ARTISTE – VILLE / M. A SOMBRET – CONCERT DU 17.07.18- ANIMATION CAMPING 2018	ANIMATION CAMPING 2018 CONCERT DU 17 JUILLET 2018, A 21H AU CAMPING CONTRAT : 400,00€ TTC A LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR : DROITS D'AUTEUR ET REPAS

DELIBERATIONS

1 – COMMANDE PUBLIQUE

1.1 MARCHES PUBLICS

FOURNITURE ET ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE POUR LES SITES DE PUISSANCE SUPERIEURE A 36KVA ET PRESTATIONS DE SERVICES DIVERS

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de la fourniture et l'acheminement d'électricité pour les sites du Tréport de puissance supérieure à 36KVA, un appel d'offres a été lancé.

La publicité a été faite le 18 avril 2018 sur :

- JOUE / BOAMP,
- Site profil d'acheteur « marchés-sécurisés »,
- Site internet de la Ville du Tréport.

La réception des offres étant fixée au 22 mai 2018 à 12h00, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 22 mai 2018 à 14h00.

Deux (2) offres ont été remises dont une par voie dématérialisée.

Après analyse des offres et présentation du rapport à la commission d'Appel d'Offres, Monsieur le Maire a retenu la société EDF.

Elle présente un bordereau de prix intéressant, avec un total estimatif servant à l'analyse de 46 851.16€ HT annuel, et des caractéristiques techniques en conformité avec les attentes de ce marché.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE Monsieur le Maire du Tréport à signer le marché de fourniture et l'acheminement d'électricité pour les sites du Tréport de puissance supérieure à 36KVA et toutes les pièces s'y rattachant avec la société :

- **EDF Rouen**, pour des montants annuels minimum de 100 000€ et maximum de 200 000€.

Le présent marché prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2019 pour deux ans. Il prendra donc fin au maximum le 31 décembre 2020.

Nombre de suffrages : 23
 Nombre de voix pour :
 Nombre de voix contre :
 Abstention :

4- FONCTION PUBLIQUE

4.1 – PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T.

FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE TECHNIQUE COMMUN ET DECISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE ET DE L'ETABLISSEMENT EN RELEVANT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32,33 et 33-1,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4,8 et 26,

Vu la délibération n° 2013/189 en date du 17 décembre 2013 créant un Comité Technique commun compétent pour les agents de la Ville du Tréport et du Centre Communal d'Action Sociale du Tréport,

Considérant que la consultation de l'organisation syndicale est intervenue le 26 avril 2018,

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de **190 agents** (165 agents de la Ville du Tréport et 25 agents du CCAS du Tréport).

Après en avoir délibéré,

- **FIXE** le nombre de représentants titulaires du personnel à **4** (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) ;
- **DECIDE** le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité et de l'établissement public égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants ;
- **DECIDE** le **recueil**, par le comité technique, de l'avis des représentants de la collectivité et de l'établissement en relevant.

Nombre de suffrages :	23
Nombre de voix pour :	23
Nombre de voix contre :	0
Abstention :	0

FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU C.H.S.C.T COMMUN ET DECISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE ET DE L'ETABLISSEMENT EN RELEVANT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale et notamment ses articles 32,33 et 33-1,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu le décret 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n° 2014/142 en date du 23 septembre 2014 créant un pour les agents de la Ville du Tréport et du Centre Communal d'Action Sociale du Tréport,

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de **190 agents** (165 agents de la Ville du Tréport et 25 agents du CCAS du Tréport),

Considérant que la consultation de l'organisation syndicale est intervenue le 26 avril 2018,

Après en avoir délibéré,

- **FIXE** le nombre de représentants titulaires du personnel à **4** (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) ;
- **DECIDE** le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité et de l'établissement public égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants ;
- **DECIDE** le **recueil**, par le C.H.S.C.T., de l'avis des représentants de la collectivité et de l'établissement en relevant.

Nombre de suffrages : 23
Nombre de voix pour : 23
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire informe que la modification du tableau des effectifs est rendue nécessaire par :

- Le reclassement d'un agent d'animation compte tenu de son inaptitude physique aux fonctions du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;
- La radiation des effectifs d'un agent administratif de catégorie A ayant été admis à la retraite pour invalidité au 10 novembre 2017 ;
- La radiation des effectifs d'un agent technique de catégorie C faisant valoir ses droits à la retraite au 1^{er} juin 2018 ;
- La radiation des effectifs d'un agent administratif de catégorie B faisant valoir ses droits à la retraite au 1^{er} août 2018 ;

Monsieur le Maire demande au conseil municipal

. d'adopter la modification du tableau des effectifs au 1^{er} juillet 2018 et ainsi

- **OUVRIR**
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe à temps complet
- **FERMER**
 - 1 poste d'attaché à temps complet
 - 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^e classe à temps complet
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{re} classe à temps complet

. d'adopter la modification du tableau des effectifs au 1^{er} août 2018.

A la suite de l'exposé effectué par M. Le Maire, et après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Considérant la nécessité de modifier le tableau des effectifs aux 1^{er} juillet 2018 et 1^{er} août 2018 en prenant en compte les mouvements liés au reclassement pour inaptitude physique d'un agent d'animation et à la radiation des cadres d'agents des catégories A, B et C ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **ADOpte** les tableaux des effectifs modifiés tel que présentés ci-annexés et arrêtés à la date du 1^{er} juillet 2018 et 1^{er} août 2018 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document ou tout acte relatif et consécutif à cette décision.

Nombre de suffrages : 23
 Nombre de voix pour : 23
 Nombre de voix contre : 0
 Abstention : 0

5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

5.7 INTERCOMMUNALITE

AVIS FAVORABLE POUR LA MODIFICATION DE STATUTS - CCVS

Vu la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, créant et attribuant la compétence de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et modifiant la détermination de l'intérêt communautaire ;

Vu la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et les articles du Code Général des Collectivités Territoriales s'y rapportant ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-17 ;

Vu les statuts actuels de la Communauté de Communes des Villes Sœurs, fixés par arrêté inter préfectoral en date du 24 janvier 2018 ;

Vu le projet de modification de statuts tel qu'annexé à la présente ;

Monsieur le Maire donne lecture du projet de statuts, donne toutes explications concernant les modifications proposées :

Considérant que les compétences suivantes, reprises à l'article 211-7 du Code de l'Environnement, font depuis le 1^{er} janvier 2018 partie des compétences des EPCI :

2.1.E/ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (item 1 de l'article) ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau (item 2 de l'article) ;
- La défense contre les inondations et contre la mer (item 5 de l'article) ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (item 8 de l'article) ;

La gestion du ruissellement était extrêmement liée, et nécessaire au bon exercice de ces compétences, raison pour laquelle, après débats, a été ajoutée une compétence facultative aux compétences obligatoires de la Communauté de Communes liées à la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) à savoir :

« Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols »

Or il n'a pas été rappelé dans la rédaction définitive des statuts que cette compétence facultative, était circonscrite à la « Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols dès lors et uniquement si, celles-ci ont un lien direct avec la compétence obligatoire « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ».

La compétence « animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique » présente à l'item 12 de l'article

211-7 du Code de l'Environnement, n'a pas fait l'objet d'un transfert à titre de Communes.

Or les Communautés de Communes ayant des communes sur le bassin versant de l'Yères en disposent, et l'EPTB de l'Yères envisage d'inscrire cette compétence dans ses nouveaux statuts considérant qu'il exerçait ces missions précédemment.

Dans ce cas de figure, sans transfert de cette compétence facultative, les Communes du bassin versant de l'Yères resteraient adhérentes de l'EPTB de l'Yères en ce qui concerne cette compétence, aux côtés de la Communauté de Communes pour les compétences obligatoires de la GEMAPI et la compétence facultative « Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols dès lors et uniquement si celles-ci ont un lien direct avec la compétence obligatoire « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »

Il est donc proposé de modifier les statuts afin :

- d'y adjoindre la compétence facultative : « animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique » ;
- de clarifier la rédaction de l'article 2.3.K en ajoutant après maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols « dès lors et uniquement si celles-ci ont un lien direct avec la compétence obligatoire « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (item 4 de l'article 211-7 du code de l'environnement avec restrictions expresses) ».

Monsieur le Maire soumet le projet au Conseil Municipal pour avis, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, et toutes questions ayant pu être posées,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE :

- D'approuver le projet de modification des statuts arrêté par délibération du Conseil Communautaire en date du 29 mars 2018, et notifié par courrier en date du 6 avril 2018,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou à entreprendre toute démarche concourant à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de suffrages : 23
 Nombre de voix pour : 23
 Nombre de voix contre : 0
 Abstention : 0

7. FINANCES LOCALES

7.1 DECISIONS BUDGETAIRES

DM 1 – BUDGET VILLE

Vu le budget primitif 2018 Monsieur le Maire précise qu'il convient de procéder à des modifications budgétaires

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

- De procéder sur le budget Ville aux modifications budgétaires suivantes :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

023 01 AG + 85 000.12 € Virt à SI
 provision
 615221 020 B - 10 600.12 € Entretien bâtiments
 provision
 65888 020 AG + 600.00 € P° financière
75 000.00 €

RECETTES

7816 211 EM2 + 50 000.00 € rep /
 7816 822 V + 25 000.00 € rep /
75 000.00 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES

204172 414 P425 + 0.12 € Subv° invt sta° nautique
 21318 64 P197 + 60 000.00 € Multi accueil
 2151 822 P290 + 25 000.00 € RD 940

Ch. 41 globalisé
 2111 020 P394 + 8 364.60 € Acq° terrains SMABL
+93 364.72 €

RECETTES

021 01 AG + 85 000.12 € Virt de SF

Ch. 41 globalisé
 1021 020 P394 + 8 364.60 € dot acq° smabl
+ 93 364.72 €

Nombre de suffrages : 23
 Nombre de voix pour : 23
 Nombre de voix contre : 0
 Abstention : 0

REPRISE DE PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS

Monsieur Laurent JACQUES rappelle que la Ville du Tréport a opté pour le régime de provisions de droit commun. Il s'agit de provisions semi-budgétaires se traduisant par la mise en réserve auprès du Comptable du Trésor de sommes nécessaires à la couverture de potentiels risques ou charges à venir.

Le montant total des provisions en réserve correspond au tableau ci-dessous :

DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS – BATIMENTS COMMUNAUX			
EXERCICE	REALISATIONS	REPRISES	SOLDE
2013	75 000,00		
2014	200 000,00		
2015		224 900,00	
TOTAL	275 000,00	224 900,00	50 100,00
DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS – EGLISE			
EXERCICE	REALISATIONS	REPRISES	SOLDE
2016	400 000,00		
2017		100 000,00	
2018		256 000,00	
TOTAL	400 000,00	356 000,00	44 000,00
DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS – ECOLE LDM			
EXERCICE	REALISATIONS	REPRISES	SOLDE
2016	100 000,00		
2018		21 400,00	
TOTAL	100 000,00	21 400,00	78 600,00
DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS – CENTRE DE LOISIRS			
EXERCICE	REALISATIONS	REPRISES	SOLDE
2016	50 000,00		50 000,00
TOTAL	50 000,00		50 000,00
DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS – GALERIES SOUTERRAINES – KAHLBURG ET CALAMEL			
EXERCICE	REALISATIONS	REPRISES	SOLDE

2016	125 000,00		125 000,00
TOTAL	125 000,00		125 000,00
DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS – FUNICULAIRE			
EXERCICE	REALISATIONS	REPRISES	SOLDE
2013	100 000,00		
2014	200 000,00		
2016	100 000,00		
2018		69 000,00	
TOTAL	400 000,00	69 000,00	331 000,00
DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS – VOIRIE			
EXERCICE	REALISATIONS	REPRISES	SOLDE
2015	722 111,61		
2016	400 000,00	109 000,00	
2017		200 000,00	
2018		255 000,00	
TOTAL	1 122 111,61	564 000,00	558 111,61

- Considérant les avenants passés dans le cadre des travaux de la Route Départementale RD940,
- Considérant que les travaux précédemment envisagés de regrouper le centre de loisirs maternel à l'école Brossolette ne se feront pas, en raison du transfert de la compétence à la Communauté de Communes des Villes Sœurs,

Il vous serait proposé de faire une reprise sur provisions pour un montant de **75 000 €** afin de financer en partie ces travaux ou investissements prévus au BP 2018.

La reprise sur provisions pour dépréciation des immobilisations s'effectuera sur l'article budgétaire 7816.

Après reprise de ces provisions, le nouveau tableau des provisions s'établirait ainsi

DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS – BATIMENTS COMMUNAUX			
EXERCICE	REALISATIONS	REPRISES	SOLDE
2013	75 000,00		
2014	200 000,00		
2015		224 900,00	
TOTAL	275 000,00	224 900,00	50 100,00
DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS – EGLISE			
EXERCICE	REALISATIONS	REPRISES	SOLDE
2016	400 000,00		
2017		100 000,00	
2018		256 000,00	
TOTAL	400 000,00	356 000,00	44 000,00
DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS – ECOLE LDM			
EXERCICE	REALISATIONS	REPRISES	SOLDE
2016	100 000,00		
2018		21 400,00	
TOTAL	100 000,00	21 400,00	78 600,00
DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS – CENTRE DE			

LOISIRS			
EXERCICE	REALISATIONS	REPRISES	SOLDE
2016	50 000,00		50 000,00
2018		50 000,00	
TOTAL	50 000,00	50 000,00	0
DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS – GALERIES SOUTERRAINES – KAHLBURG ET CALAMEL			
EXERCICE	REALISATIONS	REPRISES	SOLDE
2016	125 000,00		125 000,00
TOTAL	125 000,00		125 000,00
DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS – FUNICULAIRE			
EXERCICE	REALISATIONS	REPRISES	SOLDE
2013	100 000,00		
2014	200 000,00		
2016	100 000,00		
2018		69 000,00	
TOTAL	400 000,00	69 000,00	331 000,00
DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS – VOIRIE			
EXERCICE	REALISATIONS	REPRISES	SOLDE
2015	722 111,61		
2016	400 000,00	109 000,00	
2017		200 000,00	
2018		280 000,00	
TOTAL	1 122 111,61	589 000,00	533 111,61

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Laurent JACQUES et après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- d'effectuer une reprise des provisions pour dépréciation des immobilisations

- o Centre de loisirs 50 000,00 €
- o Voirie 25 000,00 €

75 000,00 €

Nombre de suffrages : 23
 Nombre de voix pour : 23
 Nombre de voix contre : 0
 Abstention : 0

7.5 – SUBVENTIONS

PARTICIPATION FINANCIERE VERSEE A LA STATION NAUTIQUE – TOUR DE VOILIE 2018

Madame Nathalie VASSEUR, 1^{ère} Adjointe en charge de la commission « Vie Associative et Sportive - Infrastructures Sportives », fait part de la demande de participation financière sollicitée par la Station Nautique dans le cadre de l'étape du Tour de Voile 2018 qui fera étape à Dieppe les 9 et 10 juillet 2018.

Exposé des faits :

Seine Maritime Attractivité (SMA) prend le relais de la Chambre de Commerce et d'Industrie Rouen Métropole pour la reprise de l'étape dieppoise du Tour de Voile, anciennement Tour de France à la Voile.

Cette manifestation est toujours appréciée de la population locale professionnels du tourisme : en 2016 près de 50 000 visiteurs ont en effet fréquenté cet évènement sur 2 jours, générant des retombées économiques très significatives.

Aussi, l'entente « Entre Terre et Mer » qui porte la station a fait le choix de contribuer au financement de cet évènement à hauteur de 15 000€.

Les conseillers communautaires de Dieppe Maritime, au nom de l'Entente, ont attribué une subvention de 15 000€ à Seine Maritime Attractivité pour l'organisation de l'étape. Dieppe Maritime appelle la participation de chaque partenaire sur la base de la répartition suivante :

- Dieppe maritime :9 825€ (65,5%)
- Communauté de Communes Terroir de Caux :1 650€ (11%)
- Communauté de Communes Falaises du Talou :2 700€ (18%)
- Commune du Tréport : 600€ (4%)
- Commune de Criel sur Mer : 225€ (1,5%)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Nathalie VASSEUR, et après en avoir débattu,

- **ACCEPTE** de verser une participation financière de 600€ à Dieppe Maritime qui se chargera de verser la subvention à Seine Maritime Attractivité, dans un délai de 30 jours suivant la réception des délibérations concordantes de l'ensemble des partenaires de l'Entente.

Les crédits nécessaires sont disponibles à l'article 65888 du budget général de la commune.

Nombre de suffrages :	23
Nombre de voix pour :	23
Nombre de voix contre :	0
Abstention :	0

7.6 – CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES

PROJET DE DISSIMULATION DES RESEAUX RUE DES FERMES – MESNIL SOREL – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE DU TREPORT

Monsieur le Maire présente le projet préparé le Syndicat Départemental d'Énergie 76 (S.D.E. 76) pour l'affaire « Eff+EP – 2017 – 0 – 76711 – M706 » et désigné « rue des Fermes » dont le montant prévisionnel s'élève à 306 240.00 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 95 400.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE**

- **D'ADOPTER** le projet susvisé ;
- **D'INSCRIRE** la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2018 pour un montant de 95 400.00 € TTC ;
- **DE DEMANDER AU S.D.E. 76** de programmer ces travaux dès que possible ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Nombre de suffrages :	23
Nombre de voix pour :	23
Nombre de voix contre :	0
Abstention :	0

7.10 DIVERS

ATTRIBUTION D'UNE AIDE AUX ETUDIANTS BAC

Madame Christine LAVACRY expose que pour faciliter l'accès aux études pour tous et encourager la poursuite d'études, la Ville du Tréport souhaite mettre en place dès le mois de septembre 2018, un accompagnement financier à destination des jeunes Tréportais après l'obtention du baccalauréat.

Cette aide d'un montant de 200 euros sera versée en une fois pour chaque année scolaire post-bac. Les demandes devront être formulées par écrit entre le 1^{er} septembre et le 30 novembre de l'année N et accompagnées d'un justificatif de réussite au baccalauréat et d'un certificat de scolarité de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'école de préparation aux concours, par année scolaire.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la mise en place d'une aide annuelle de 200 euros à compter de la rentrée scolaire 2018-2019 à destination des Tréportais poursuivant leurs études au-delà du baccalauréat.

Mme Lyseline DAILLY LAVOINE interroge Monsieur le Maire pour savoir si un étudiant en cours de cursus universitaire (par exemple en deuxième ou troisième année) peut bénéficier de cette aide.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté de la collectivité d'agir en faveur de l'accès aux études pour tous et d'encourager la poursuite des études des Tréportais ;

Après en avoir délibéré,

- **ADOpte les propositions ci-dessus ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à verser les aides aux étudiants tréportais concernés par ces mesures.**

Nombre de suffrages :	23
Nombre de voix pour :	23
Nombre de voix contre :	0
Abstention :	0

CONVENTIONS DE GROUPEMENT DE COMMANDES ET DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS HUMAINS ET MATERIELS POUR LA VERIFICATION DES DEBITS ET PRESSIONS DE POTEAUX INCENDIE IMPLANTES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VILLES SOEURS

Monsieur Philippe POUSSIER explique que par l'intermédiaire d'un conventionnement entre 9 communes (dont la Ville du Tréport) et la Communauté de Communes des Villes Sœurs (C.C.V.S.), cette dernière sera désignée coordonnateur d'un groupement de commandes ayant qualité de pouvoir adjudicateur pour la vérification des débits et pressions de poteaux incendie implantés sur son territoire.

Outre l'acquisition ou la location du matériel de contrôle vérifié et étalonné, la C.C.V.S. nécessitera de recourir à des moyens humains et matériels externes pour l'exercice de cette mission.

La Ville du Tréport, commune membre de la C.C.V.S., disposant de divers véhicules utilitaires et d'agents techniques en capacité de réaliser ces vérifications, des moyens humains et matériels pourraient donc être mis à la disposition de la C.C.V.S. moyennant acquittement d'une redevance après chaque période d'intervention.

Ces moyens humains et matériels impliqueraient la mise à disposition de deux agents municipaux et d'un véhicule utilitaire pour le transport des matériels nécessaires tels que le débitmètre et ses accessoires, propriété de la C.C.V.S.

Un coût moyen par poteau de 29.15 euros a pu être déterminé et la rémunération brute chargée et les frais annexes des personnels (E.P.I., formation...) ainsi que les frais liés à la mise à disposition du véhicule, son usure normale, les frais de carburant, d'assurance, de contrôle technique, et l'installation de panneaux de signalisation sur les lieux d'intervention, notamment.

Monsieur Philippe POUSSIER demande au conseil municipal de l'autoriser à

- Représenter et agir pour la Ville du Tréport dans le cadre du groupement de commandes entre la C.C.V.S. et 9 communes membres pour la vérification des débits et pressions des poteaux incendie ;
- Signer la convention visant à définir les modalités de mise à disposition de moyens humains et matériels auprès de la C.C.V.S..

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **ADOPTE** les propositions de M. le Maire ;
- **ACCEPTE** qu'il prenne part, pour le compte de la Ville du Tréport, au groupement de commandes évoqué précédemment ;
- **ACCEPTE** le principe de mise à disposition de moyens humains et matériels au bénéfice de la Communauté de Communes des Villes Sœurs pour la vérification des débits et pressions des poteaux incendie sur son territoire ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document (et tout avenant à intervenir) pour l'exécution de ces décisions et à procéder à l'émission des titres de recettes correspondant aux redevances dues par la Communauté de Communes des Villes Sœurs à la Ville du Tréport.

Nombre de suffrages : 23
Nombre de voix pour : 23
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

8. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

8.2 AIDE SOCIALE

SPECTACLE DE NOEL A DESTINATION DES FAMILLES TREPORTAISES – FIXATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION

Madame Christine LAVACRY expose que dans le cadre de son action sociale la Ville du Tréport souhaite proposer aux enfants des familles tréportaises d'assister à un spectacle de Noël dans une grande salle de spectacles telle que le Zénith de Rouen, par exemple.

Dans ce cadre, la commune prendrait à sa charge la plupart des frais engagés pour ce déplacement (transport, billetterie...). Une participation modique serait demandée aux familles afin de valider leur inscription ; ces produits seraient collectés par la régie municipale de recettes « activités sociales, culturelles et artistiques ».

La fourniture de l'avis d'imposition (ou de non-imposition) sur le revenu ainsi qu'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois permettrait de justifier du domicile tréportais des familles et du nombre de personnes composant le foyer.

En cas de places disponibles, la commune se réserverait le droit d'inviter toute personne ne remplissant pas les conditions précédemment énoncées, afin d'optimiser le remplissage des bus réservés pour l'occasion.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la mise en place d'une action sociale à destination des enfants des familles tréportaises âgés de 3 à 17 ans et accompagnés d'un parent, au travers d'un spectacle de Noël, dans la limite de 100 places ;
- De déterminer le montant de la participation réclamée aux personnes intéressées.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté de la collectivité d'agir en faveur des enfants des familles tréportaises âgés de 3 à 17 ans par l'offrande d'un spectacle de Noël ;

Considérant la participation modique à réclamer aux familles pour rendre

Après en avoir délibéré,

- **ADOpte les propositions ci-dessus ;**
- **FIXE le montant de la participation individuelle à 2 euros.**

Nombre de suffrages : 23
Nombre de voix pour : 23
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

8.9 CULTURE

ANIMATION CULTURELLE – CONVENTION VILLE / DEPARTEMENT – LIRE A LA PLAGE – ANNEE 2018

M. Jean-Jacques LOUVEL propose de renouveler la convention "LIRE A LA PLAGE" avec le Département de Seine-Maritime pour la saison 2018. L'opération "LIRE A LA PLAGE" consiste à proposer aux usagers des plages un espace de lecture, ouvert à tous, et de permettre ainsi une rencontre attractive avec le livre. Cette opération sera proposée au public du samedi 7 juillet au dimanche 26 août 2018 sans interruption les samedis, dimanches et jours fériés.

Après avoir entendu M. Jean-Jacques LOUVEL et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

AUTORISE M. Le Maire à renouveler, avec LE DEPARTEMENT, la Convention de l'Opération « LIRE A LA PLAGE » qui aura lieu du samedi 7 juillet au dimanche 26 août 2018.

Nombre de suffrages : 23
Nombre de voix pour : 23
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Philippe POUSSIER fait part de son inquiétude quant au devenir du Carrefour Market implanté au Tréport, à la suite de l'annonce du groupe Carrefour de fermer les magasins sans reprendre.

Monsieur Laurent JACQUES répond être allé sur place, pour échanger avec le personnel. Les employés semblaient confiants en raison d'un projet de reprise. Monsieur Laurent JACQUES a tenté de reprendre contact avec la responsable le 23 mai mais celle-ci était absente. Se charge de la recontacter pour avoir plus d'informations.

Madame Chantal MOREL dit avoir été informée d'incivilités dans l'enceinte du cimetière du haut, dimanche dernier. En effet, les poubelles ont été renversées et déversées dans le cimetière. Il semblerait que la même chose se soit produite dans le cimetière de Flocques, le samedi. Monsieur Laurent JACQUES répond ne pas en avoir été informé, va interroger les gardiens de cimetière à ce sujet. Déploie ces actions qui témoignent d'un véritable manque de respect.

Monsieur Michel BILON fait état de l'aggravation de la Moulière du Tréport. Comme il a pu l'évoquer avec un ancien marin, le bord de plage donne l'aspect d'un paysage lunaire : diminution de la végétation et des coquillages. Il estime que cette situation est préjudiciable car cela faisait partie des atouts touristiques de la commune. A pu lire que ce constat est identique

sur l'ensemble du littoral Seinomarin. A Barfleur, il aurait été constaté la disparition totale des moules, tant naturelles que de culture.

Madame Lyseline LAVOINE DAILLY s'interroge sur les traitements ou rejets émanant de la centrale nucléaire de Penly.

Monsieur Philippe POUSSIER précise que l'IFREMER travaille sur cette situation alarmante afin d'en établir l'origine : s'agit-il d'une pollution de l'eau, de l'air ?

Monsieur Michel BILON ajoute qu'à contrario, la pêche des bouquets se montre bonne.

Monsieur Jean Jacques LOUVEL confirme ces dires, et ajoute que c'est d'autant plus intéressant puisque la pêche du bouquet, cette année, est autorisée depuis le 1^{er} mai et que les bouquets sont de belle qualité.

Monsieur Jean Jacques LOUVEL s'inquiète également sur cette disparition des moules. Ajoute également que les huîtres de Veules les Roses sont d'une excellente qualité.